

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

DÉLIBÉRATION n°2011 -099

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	28
Date de convocation :	
22 novembre 2011	

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Mireille PERINEL, Luc MOREAU, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Angèle ABBATTISTTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, Pierre CLOT, Joaquin TORRES, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Catherine LE BAS par Mireille PERINEL, Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Maurice RAGOT, Stéphanie COLPIN par Michelle LAPRESA, Kamel BOUZERARA par Christian GROS, Isabelle GULGLIELMO par Angèle ABBATTISTA, Florence LOMBARD par André CONVERT

Absents : Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur Joaquin TORRES a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet : PATRIMOINE - URBANISME – Autorisation donnée au Maire concernant la vente du bâtiment scolaire dit de « l'Horloge » au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise dans le cadre du projet de réalisation de la ligne E de tramway

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Grenobloise (SMTC) a approuvé, par délibération du 26 janvier 2009, le programme de l'opération « ligne E de tramway de l'agglomération grenobloise », qui desservira les communes de Grenoble, Fontanil-Cornillon, Saint-Egrève et Saint-Martin-le-Vinoux.

Le projet de la ligne E de tramway impacte plusieurs bâtiments le long du tracé, dont celui de l'ancien bâtiment scolaire dit de « l'Horloge ». Ce bâtiment est sis sur la parcelle cadastrée section AX et numéro 111. La parcelle se situe à l'angle de l'avenue Général Leclerc et de la rue du 26 mai 1944.

L'emprise nécessaire à l'insertion du projet tramway impose la démolition du bâtiment de l'ancienne école dit de « l'Horloge », lequel est inoccupé depuis plusieurs mois.

Par délibération en date du 07 février 2011, la commune a constaté la désaffectation du bâtiment dit de « l'Horloge » et prononcé son déclassement du domaine public communal.

Une estimation de France Domaine, en date du 24 août 2011, a été émise pour la valeur vénale du bâtiment concerné. Cette estimation s'élève à 774 000 €.

Le rapporteur entendu,
Le conseil municipal après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la cession du bâtiment scolaire dit de « l'Horloge » au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Grenobloise

.../...

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la vente du bâtiment scolaire dit de « l'Horloge » au profit du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 décembre 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER